|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CACE/1003** | Le 26 novembre 2021 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des États Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT** |
|  |
|  |
| Objet: | **Commission d'études 4 des radiocommunications (Services par satellite)****– Proposition d'approbation de deux projets de Recommandation UIT-R révisée** |
|  |
|  |
|  |

À sa réunion tenue le 5 novembre 2021, la Commission d'études des radiocommunications a adopté les textes de deux projets de Recommandation UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure prévue dans la Résolution UIT‑R 1-8 (voir le § A2.6.2.3) pour l'approbation des Recommandations par consultation. Les titres et résumés des projets de Recommandation figurent dans l'Annexe de la présente lettre. Un État Membre qui soulève une objection au sujet de l'approbation d'un projet de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Compte tenu des dispositions du § A2.6.2.3 de la Résolution UIT-R 1-8, les États Membres sont priés de faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 26 janvier 2022, s'ils approuvent ou non les propositions ci-dessus.

Après la date limite mentionnée ci-dessus, les résultats de la présente consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative et les Recommandations seront publiées dans les meilleurs délais (voir <http://www.itu.int/pub/R-REC>).

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat, dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>

Mario Maniewicz
Directeur

**Annexe:** Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents**:Documents [4/28(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R19-SG04-C-0028/en) et [4/30(Rév.1)](https://www.itu.int/md/R19-SG04-C-0030/en)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:
<https://www.itu.int/md/R19-SG04-C/en>

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation adoptés
par la Commission d'études 4 des radiocommunications

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1787-3 Doc. 4/28(Rév.1)

Description des systèmes et réseaux du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre et espace-espace) et caractéristiques techniques des stations spatiales d'émission fonctionnant dans les bandes 1 164‑1 215 MHz, 1 215‑1 300 MHz et 1 559-1 610 MHz

Dans la version révisée de cette Recommandation, les modifications concernent principalement les Annexes 2, 3, 7 et 11 et visent à mettre à jour les caractéristiques, les applications et la structure des signaux des systèmes correspondants. D'autres modifications de forme et mises à jour sont également apportées.

Projet de révision de la Recommandation UIT-R M.1902-1 Doc. 4/30(Rév.1)

Caractéristiques et critères de protection applicables aux stations terriennes de réception du service de radionavigation par satellite (espace vers Terre) fonctionnant dans la bande 1 215-1 300 MHz

La révision de cette Recommandation vise à décrire et à fournir les caractéristiques techniques et les critères de protection de nouveaux types de récepteurs pour certains systèmes du SRNS.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_